

CENA – DGE SENEGAL

Séminaire international sur la

PARTICIPATION ÉLECTORALE ET L'ÉDUCATION À LA DÉMOCRATIE

ATELIER 3

**Les modalités d'accès au vote et
l'information aux électeurs lors de
l'élection présidentielle
du 24 février 2019
au Sénégal
Par DGE et CENA**

PARTICIPATION ÉLECTORALE ET L'ÉDUCATION À LA DÉMOCRATIE

- AVANT PROPOS
- Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire politique moderne, on se rend compte que l'accès au vote des citoyens a toujours été au cœur des préoccupations des démocraties. **La participation des citoyens aux scrutins demeure la finalité de l'organisation d'une élection.** Toutefois, les modalités pour y accéder varient en fonction de la conception que les pays se font du citoyen/électeur.
-
- Au Sénégal, pour participer au vote, le citoyen doit d'abord remplir certaines conditions pour devenir électeur.
-
- Dès lors, l'information destinée à ce citoyen pour acquérir le statut d'électeur devient fondamental dans notre système démocratique.
-
- Mais une fois électeur, comment l'intéresser à la participation au vote ?
-
- Cette double problématique trouve ses réponses dans notre approche de communication permettant aux citoyens sénégalais de participer massivement aux scrutins qui se succèdent dans le calendrier républicain.

PARTICIPATION ÉLECTORALE ET L'ÉDUCATION À LA DÉMOCRATIE

PLAN

- **I/ L'INSCRIPTION ET LA DETENTION DE LA CARTE D'ELECTEUR : DEUX MODALITES PREALABLES A L'ACCES AU VOTE AU SENEGAL**
- **1 - Elaboration et mise en œuvre d'une information appropriée pour une inscription massive**
- **2 - Une information efficace de facilitation de l'obtention de la carte d'électeur**
-
-
- **II/ LES MODALITES D'ACCES AU SCRUTIN PAR UNE COMMUNICATION ADAPTEE**
- **1 - La mise en place d'une communication de masse**
- **2 - Une communication ciblée pour une catégorie d'électeur**

PARTICIPATION ÉLECTORALE ET ÉDUCATION À LA DÉMOCRATIE

- **I/ L'INSCRIPTION ET LA DETENTION DE LA CARTE D'ELECTEUR : DEUX MODALITES PREALABLES A L'ACCES AU VOTE AU SENEGAL**
- **1 - Elaboration et mise en œuvre d'une information appropriée pour une inscription massive**
- **2 - Une information efficace de facilitation de l'obtention de la carte d'électeur**
- **1 - Elaboration et mise en œuvre d'une information appropriée pour une inscription massive**
- **Objectif : *Inscrire le maximum* de sénégalais en âge de voter et jouissant de leur droits civils et politiques ; ces derniers gravitent aujourd'hui autour de sept (7) millions de sénégalais.**

PARTICIPATION ÉLECTORALE ET ÉDUCATION À LA DÉMOCRATIE

- Au Sénégal, l'inscription sur les listes électorales est volontaire. C'est le citoyen qui remplit les conditions fixées par l'article 27 du Code électoral : *« Sont électeurs les Sénégalais des deux sexes, âgés de dix-huit (18) ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi. »*
- Cette inscription se fait par le biais de Commissions administratives instituées au niveau de chaque commune et dans chaque pays éligible pour ce qui concerne la diaspora.
- Ces commissions fonctionnent pendant les périodes de révision des listes électorales. La révision ordinaire est annuelle et dure 06 mois (02 février – 30 juillet). La révision exceptionnelle fixant à elle la tenue à l'occasion d'une élection nationale.

PARTICIPATION ÉLECTORALE ET ÉDUCATION À LA DÉMOCRATIE

- Pour permettre aux concernés de s'inscrire, toute une panoplie de stratégies est mise en œuvre pour l'information des citoyens.
- **La communication a consisté :**
- à indiquer au citoyen le lieu d'emplacement des commissions,
- l'utilisation des radios, télévisions, radios communautaires,
- des messages spécifiques ont été faits en direction des jeunes qui viennent d'avoir l'âge électoral,
- L'usage des spots, des sketches, d'une communication locale en fonction de la spécificité de chaque zone,
- L'utilisation de plaquettes, de dépliants et autres capsules dans les journaux n'ont pas été en reste,
- De même, des caravanes de sensibilisation ont été aussi actionnées. Ces différents moyens, pour inciter à l'enrôlement, ont eu un impact important sur l'inscription. En effet, près de **300.000 inscrits ont été enregistrés.**
-
- Globalement sur **7.000.000 de citoyens** ayant l'âge électoral, les différentes campagnes d'inscription ont permis de réaliser **6.683.043 inscrits** soit un taux de **95,47%**.

PARTICIPATION ÉLECTORALE ET ÉDUCATION À LA DÉMOCRATIE

2 - Une information efficace de facilitation de l'obtention de la carte d'électeur

- *Objectif : Distribuer sinon l'intégralité des cartes d'électeurs, du moins atteindre un taux très élevé de retrait de cartes*
- La délivrance de la carte d'électeur n'est pas concomitante à l'inscription. La distribution des cartes est faite par le biais des commissions administratives et par l'Administration en dehors des périodes de révision.
- Pour faciliter la distribution des cartes, la Direction générale des Elections fait instituer le maximum de commissions capables de rendre la carte disponible chez l'électeur. Là aussi, on fait usage simultanément à des moyens classiques et à des moyens modernes.
- En plus de la communication via les radios, les télévisions et les autres canaux cités plus haut, il a été mis en place un **NUMÉRO VERT** qui permet de donner des renseignements sur la localisation de la carte. Il y a eu aussi **UNE PLATEFORME INTERACTIVE** qui permet à l'électeur de vérifier sa présence sur les listes électorales, son lieu de vote et bureau de vote
- **NB: la CENA a mener de son côté une campagne de publicité pour passer au niveau des radios nationales ou communautaires et des télévisions des messages pour encourager les électeurs à retirer les cartes**

PARTICIPATION ÉLECTORALE ET ÉDUCATION À LA DÉMOCRATIE

- Dans le cas où il y a modification de la carte électorale, un système d'envoi d'information directe à l'électeur par **MESSAGERIE TÉLÉPHONIQUE** a été mis en place.
- **Les canaux de communication utilisés ont permis d'atteindre des objectifs record avec 97,13 de taux de retrait correspondant à 6.282.244 de cartes effectivement restituées sur 6.467.647 inscrits.**

PARTICIPATION ÉLECTORALE ET ÉDUCATION À LA DÉMOCRATIE

- **II/ LES MODALITES D'ACCES AU SCRUTIN PAR UNE COMMUNICATION ADAPTEE**
- 1 - *La mise en place d'une communication de masse*
- 2 - *Une communication ciblée pour une catégorie d'électeur*

- Nous avons souligné plus haut que l'accès au vote commence par donner au citoyen la qualité d'électeur et sa carte d'électeur.
- Une fois ce préalable rempli, une stratégie bien adaptée a été mise en place pour intéresser l'électeur au vote. La stratégie a consisté à :

- **1 - La mise en place d'une communication de masse**
- *Objectif : Amener si non l'intégralité de ceux qui ont retiré leurs cartes à voter le jour du scrutin du moins atteindre un taux honorable de participation au vote le jour du scrutin.*

PARTICIPATION ÉLECTORALE ET ÉDUCATION À LA DÉMOCRATIE

- La stratégie de communication utilisée par la DGE pour atteindre ces résultats est hybride ; **elle allie les nouvelles techniques d'information et de communication de dernière génération aux instruments de diffusion de masse modernes et traditionnels.**
-
- Cette stratégie a commencé par le recrutement d'un cabinet spécialisé dans l'information et la communication.
-
- Les messages importants liés à l'appel pour un vote massif ont fait, à chaque fois, l'objet de communiqués de presse, d'insertions dans les journaux, de spots audio ou télévisés ou de capsules pour en informer les citoyens, les membres de la société civile et les autres acteurs du processus électoral.

PARTICIPATION ÉLECTORALE ET ÉDUCATION À LA DÉMOCRATIE

- Nous avons lancé des caravanes qui ont sillonné le pays pour informer les électeurs. Mais aussi par des spots radio diffusés ainsi qu'une « Newsletter » qui informe les partenaires électoraux des avancées du processus à travers un centre d'appel gratuit 800 00 2017 a pu orienter des électeurs pour les informations telles que retrouver leurs bureaux de vote et ce y compris le jour du scrutin.
- La DGE a communiqué aussi à travers son site internet (www.dge.sn), un lien de consultation du fichier électoral (www.elections.sec.gouv.sn) les radios communautaires et les réseaux sociaux (facebook–<https://www.facebook.com/Direction-Générale-des-Elections-Senegal-119045925347671/> et Twitter<https://twitter.com/DgeSenegal>) mis à contribution pour une information correcte et vérifiée des citoyens.
- La CENA a en plus de son site internet (www.cena.sn) mis en service sur facebook un lien : <https://www.facebook.com/Commission-%C3%89lectorale-Nationale-Autonome-du-S%C3%A9n%C3%A9gal-628699400917915/>
- Dans les coins reculés, l'adaptation des méthodes de communication est allée jusqu'à recourir à des « crieurs publics ».

PARTICIPATION ÉLECTORALE ET ÉDUCATION À LA DÉMOCRATIE

- **2 - Une communication ciblée pour une catégorie d'électeur**
- L'allure générale d'une communication de masse à travers les journaux, les radios et les télévisions n'a pas occulté la nécessité d'une approche catégorielle visant à prendre en compte les particularités des différents segments de la société. Ainsi, les jeunes plutôt attirés par les réseaux sociaux ont été amplement informés par le biais d'une communication digitale à travers Facebook et twitter.
- A ces vecteurs de communication il s'est agi l'apport de jeunes musiciens rappeurs appelant d'abord à s'inscrire sur les listes électorales et ensuite à voter le jour du scrutin. Cette stratégie de communication a un impact certain chez La population juvénile de notre pays.
- Dans le cadre de la mise jour de la carte électorale, 29 départements sur les 45 que compte notre pays ont connu des modifications dans la structure de distribution des lieux et bureaux de vote ; cela a entraîné une réédition de 53362 cartes d'électeurs pour 159 lieux de vote et 204 bureaux de vote.

PARTICIPATION ÉLECTORALE ET ÉDUCATION À LA DÉMOCRATIE

- A ce niveau, l'enjeu communicationnel était énorme et nécessitait des acteurs hardies et innovantes de saisine : les électeurs n'étaient pas forcément informés de leurs nouvelles situations.
- Il a fallu procéder directement à des appels téléphoniques et à l'envoi de messages, les invitant à aller dans leur nouveau bureau de vote. Quant aux personnes à mobilité réduites, elles bénéficiaient d'une assistance de la part des personnes qu'elles-mêmes auront choisies pour effectuer les actes de vote. Des facilités leur sont accordées pour ne pas faire la queue devant le bureau de vote ; ces mêmes facilités sont accordées aux femmes en état de grossesse et aux personnes âgées. Les militaires et paramilitaires en tenue vote en priorité depuis qu'il a été décidé nuls voient le même jour que les civils.
- Dans les localités éloignées où les NTIC ne sont pas pratiquées par la population, une communication ciblée a été adaptée. Il s'est agi d'utiliser des moyens traditionnels tels que les « crieurs publics », l'utilisation de la langue locale.

PARTICIPATION ÉLECTORALE ET ÉDUCATION À LA DÉMOCRATIE

- Résultats
- **Taux de participation : 66,23% correspondant à 4 428 680 de votants.** Un des meilleurs taux de participation que le Sénégal ait connu. Ce taux est aussi un des meilleurs de la sous-région c'est-à-dire de l'espace CEDEAO composée de 15 pays.
- **RAPPEL TAUX DE PARTICIPATION**
 - Législatives 2017: 53,66%
 - Présidentielle 1983: 56,7 Législatives: 56,2
 - Présidentielle 1988: 58.8% Législatives: 57.9%
 - Présidentielle 1993: 51.5% Législatives (crise politique): 41%
 - Législatives 1988 : 39.3%
 - Présidentielle 2000: 62.2% puis 60,8 %
 - Référendum 2001: 65.7%); Législatives 2001: 67.4%
 - Présidentielle 2007: 55,90% Législatives (boycott) : 34,7%)
 - Présidentielle 2012 : 51,58 % puis 55 %
 - Référendum 2016: **38,26%**